



Assemblée générale

Distr. générale
23 décembre 2020

Soixante-quinzième session

Point 63 de l'ordre du jour

**Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies
pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés,
aux rapatriés et aux déplacés et questions
humanitaires**

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 16 décembre 2020

[sur la base du rapport de la Troisième Commission (A/75/472, par. 17)]

75/162. **Élargissement de la composition du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés**

L'Assemblée générale,

Prenant note de la décision 2021/208 du Conseil économique et social, en date du 14 septembre 2020, relative à l'élargissement de la composition du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés,

Prenant note également de la demande concernant l'élargissement de la composition du Comité exprimée dans la note verbale datée du 31 août 2020, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Malawi auprès de l'Organisation des Nations Unies¹,

1. *Décide* de porter de 106 à 107 le nombre d'États membres du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ;
2. *Prie* le Conseil économique et social d'élire, à une séance de son débat consacré à la gestion en 2021, le membre qui occupera le siège supplémentaire.

*46^e séance plénière
16 décembre 2020*

¹ E/2021/3.

